



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

# COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

**Quinzième session ordinaire**

**Rome, 19-23 janvier 2015**

**STATUT DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE  
INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES  
FORESTIÈRES  
ET  
MEMBRES ÉLUS PAR LA COMMISSION À SA QUATORZIÈME  
SESSION ORDINAIRE**

*Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document.*

*Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement.*

*Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)*



mim019f

---

## **STATUT DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES**

---

### **Article 1 - Mandat**

1. Le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières (le Groupe de travail):
  - examine la situation de la biodiversité agricole en matière de ressources génétiques forestières et les questions connexes, donne des avis et formule à ce sujet des recommandations à l'intention de la Commission;
  - examine les progrès accomplis dans l'exécution du programme d'activités de la Commission dans le domaine des ressources génétiques forestières, ainsi que toute autre question dont le Groupe de travail sera saisi par la Commission; et
  - fera rapport à la Commission sur ses activités.
  
2. La Commission confiera des tâches précises au Groupe de travail pour qu'il puisse s'acquitter de ce mandat.

### **Article II - Composition**

Le Groupe de travail est composé de vingt-sept États Membres des régions ci-après:

- cinq de la région Afrique
- cinq de la région Europe
- cinq de la région Asie
- cinq de la région Amérique latine et Caraïbes
- trois de la région Proche-Orient
- deux de la région Amérique du Nord
- deux de la région Pacifique Sud-Ouest

### **Article III - Élection et durée du mandat des membres**

Les membres du Groupe de travail sont élus à chaque session ordinaire de la Commission pour une période allant jusqu'à la session ordinaire suivante. Ils peuvent être réélus.

### **Article IV - Bureau**

1. Le Groupe de travail élit son Président et un ou plusieurs Vice-Présidents parmi les représentants des membres du groupe de travail au début de chaque session. Ces membres du Bureau exercent leurs fonctions jusqu'à la session suivante du Groupe de travail et peuvent être réélus.

2. Le Président, ou, en son absence, un vice-président, préside les réunions du Groupe de travail et exerce les autres fonctions qui pourront lui être confiées pour en faciliter les travaux.

#### **Article V - Sessions**

La Commission décide des dates et de la durée des sessions du Groupe de travail, le cas échéant. En tout état de cause, le groupe de travail ne se réunit pas plus d'une fois par an en session ordinaire.

#### **Article VI - Observateurs**

1. Les membres de la Commission qui ne sont pas membres du Groupe de travail peuvent participer, sur demande adressée au Secrétariat de la Commission, aux travaux du Groupe de travail en qualité d'observateurs.

2. Le Groupe de travail, ou le Bureau au nom du groupe de travail, peut inviter des experts, ainsi que des représentants d'organisations internationales spécialisées, à assister à ses réunions.

#### **Article VII - Application du Règlement intérieur de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture**

1. Les dispositions du Règlement intérieur de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture s'appliquent *mutatis mutandis* à toutes les questions dont il n'est pas fait expressément état dans les présents statuts.

---

**MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL  
SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE, ÉLUS À L'OCCASION DE LA QUATORZIÈME SESSION  
DE LA COMMISSION**

---

<i>Composition (nombre de pays par région)</i>	<i>Pays</i>
<b>Afrique</b> (5)	Algérie Congo Éthiopie Madagascar Mali
<b>Asie</b> (5)	Chine Indonésie République démocratique populaire lao République de Corée Viet Nam
<b>Europe</b> (5)	Fédération de Russie Finlande France Norvège Pologne
<b>Amérique latine et Caraïbes</b> (5)	Brésil Chili Cuba Équateur Trinité-et-Tobago
<b>Proche-Orient</b> (3)	Iran (République islamique d') Liban Soudan
<b>Amérique du Nord</b> (2)	Canada États-Unis d'Amérique
<b>Pacifique Sud-Ouest</b> (2)	Papouasie-Nouvelle-Guinée Vanuatu